

Image not found or type unknown



recours suite achat turquie non satisfaisant

Par **rooger13**, le **15/12/2012** à **13:27**

Ayant acheté une bague à Antalya, celle-ci a dû être réparée déjà 1 fois à ANvers (sous garantie), et est de nouveau détériorée de la même façon. L'achat prévoyait la possibilité durant 5 ans de remboursement de l'achat si nonh satisfaction.

Hélas cette fois plus de réponse à nos mails de la part du vendeur.

Quelle possibilité de recours ? Qui contacter d'autre ?

Merci